

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 22 juin 2012

Service instructeur
Direction des Routes et des Transports

3^{ème} **Commission** - N° CG-2012-3-3-6

Service consulté

PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL A L'ACHEVEMENT DE LA VOIE SUD A MULHOUSE

Résumé : Le présent rapport propose de participer à hauteur de 10,6 M€ au financement de la Voie Sud de Mulhouse et à l'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé sur le même axe Quai d'Isly

Dans le cadre de l'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération, la Ville de Mulhouse a programmé l'aménagement de la voie sud, créant ainsi un axe structurant Est-Ouest permettant à terme de mieux équilibrer le trafic routier.

Conscient de l'intérêt stratégique de cette nouvelle liaison, le Département du Haut-Rhin a décidé d'aménager dans la continuité le chemin des Cordiers à BRUNSTATT, la prolongation de la voie Sud à MULHOUSE ainsi que les carrefours du pont à arches et du pont SNCF à RIEDISHEIM.

Par ailleurs, compte tenu de l'intérêt économique du projet tant pour la Ville de Mulhouse que pour l'organisation globale du trafic pour le sud du département, le Conseil Général du Haut-Rhin a contribué à hauteur de 4,6 M€ sur les 25,2 M€ que représentait une première phase de travaux de la voie Sud achevée en 2008.

I. Réalisation de la seconde phase du projet

Le projet global comprend la réalisation de la partie centrale de la Voie Sud qui consiste notamment à effectuer la jonction sous le parvis de la gare (raccordement entre les giratoires existants) pour un montant estimé à 15,2 M€ TTC et nécessitera des travaux sur le domaine ferroviaire estimés par Réseau Ferré de France à 8,15 M€ TTC, soit un coût global évalué à 23,35 M€ TTC.

Il vous est proposé de participer, de façon forfaitaire et définitive, à cette seconde tranche de travaux à hauteur de 10 M€.

II. Rehaussement du gabarit de l'ouvrage situé sur le quai d'Isly

Pour permettre une continuité de la voie Sud entre RIEDISHEIM et BRUNSTATT pour les véhicules d'un gabarit de 4,30 m, il conviendra, en parallèle d'augmenter le tirant d'air de l'ouvrage de la voie SNCF du quai d'Isly à 4,40 m.

Des études récentes ont montré la faisabilité de l'opération dont l'estimation devrait être de l'ordre de 1,2 M€.

Il vous est proposé de participer à ces travaux à hauteur d'un montant forfaitaire de 0,6 M€.

III. Modalités de versement, durée de validité, contrôle et remboursement des aides

En aucun cas le montant de ces subventions ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire, ni faire l'objet d'une quelconque réactualisation.

La durée de validité des subventions sera :

- de trois ans à compter de la notification (affectation de l'AP), pour la fourniture par le bénéficiaire des pièces justificatives de paiement (pièces prévues par la convention approuvée en Commission Permanente) ;
- de onze ans à compter de la notification, pour le versement par le Département et la réalisation des contrôles relatifs à l'utilisation des subventions.

Si les projets venaient à ne pas être exécutés totalement ou partiellement, ou si les aménagements aidés venaient à être cédés, détruits ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si les projets sont réalisés pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

IV. Conclusion

Compte tenu de l'importance économique que représentent ces projets pour le Haut-Rhin et de leur continuité avec le réseau départemental, je vous propose :

- de donner un avis favorable à l'inscription d'une Autorisation de Programme en DM2 pour un montant de 10 600 000 € représentant la participation du Département aux travaux d'achèvement de la Voie Sud de Mulhouse et d'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé Quai d'Isly ;

- de donner un avis favorable à la présentation en Commission Permanente d'un rapport affectant ces subventions et autorisant le Président à signer une convention prévoyant le versement de celles-ci dans les conditions fixées ci-dessus ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes les autres mesures de mise en application de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER